Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORET

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Service de l'enseignement technique** **Sous-direction des politiques de formation et d'éducation** Bureau de la vie scolaire, étudiante et de l'insertion Adresse : 1 ter avenue de Lowendal - 75700 Paris 07 SP Suivi par : Stéven COCHERY Tél. : 01.49.55.42.31 - Télécopie : 01.49.55.40.06	**NOTE DE SERVICE** **DGER/SDPOFE/N2013-2155** **Date: 05 décembre 2013**

Le Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire
et de la forêt

à
Mesdames, Messieurs les directeurs régionaux de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
et directeurs de l'agriculture et de la forêt
Mesdames, Messieurs les chef(fe),s des services régionaux de la formation et du développement
et chefs des services de la formation et du développement
Mesdames, Messieurs les chef(fe)s d'Établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole

Date de mise en application :
immédiate
Nombre d'annexe :0

Objet : Enquête relative à la prise en charge et à l'accompagnement des élèves et apprentis de l'enseignement agricole, dans le cadre de leur parcours de formation et de leur accès aux savoirs.

Bases juridiques :
Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Résumé : La présente note a pour objet de préciser les modalités de mise en œuvre de l'enquête relative à la prise en charge qualitative des élèves et apprentis en situation de handicap dans l'enseignement agricole.

Mots-clefs : Handicap, inclusion, accès aux savoirs.

Destinataires :	
Pour exécution : - Administration centrale – diffusion B - Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF-DRIAAF) / Services Régionaux de la Formation et du Développement (SRFD) - Directions de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt Services de la Formation et du Développement (DAAF/SFD) - Établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole	Pour information : - Inspection de l'Enseignement Agricole - Organisations syndicales de l'enseignement agricole public - Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole

Le suivi des jeunes en situation de handicap en établissement demande des compétences diverses (pédagogique, financière, organisationnelle) qui varient en fonction du contexte régional et local.

Par ailleurs, l'inclusion et l'accompagnement de jeunes en situation de handicap est complexe de part :
- les besoins des jeunes et des familles différents en fonction du contexte géographique, et économique,
- le handicap,
- le contexte institutionnel en mutation.

L'approche quantitative actuelle ne répond que partiellement aux attentes et aux besoins :
- des équipes au niveau régional,
- des équipes au niveau de l'établissement,
- des jeunes et de leurs familles.

Le Bureau de la vie scolaire, étudiante et de l'insertion (BVIE), pour répondre à ces besoins, avec l'aide du réseau national Insertion-Égalité des chances, souhaite connaître la situation des établissements dans le domaine de l'accompagnement du handicap et vous propose de répondre à ce questionnaire.

Celui-ci a pour objectif :
- d'identifier le cadre institutionnel et les possibilités qu'il propose
- d'identifier les pistes d'ingénierie pédagogique et financière
- d'accompagner et former les personnes en charge de ces questions
Les informations sont transmises via un questionnaire web accessible à partir de l'adresse suivante :

https://sphinx.educagri.fr/DGER/ETATDESLIEUXHANDICAP/questionnaire.htm

La saisie des informations par les établissements concernés se fera du 5 décembre au 30 janvier 2014.

La plupart des points relatifs aux auxiliaires de vie scolaire, ne relèvent pas de cette enquête.

Afin de répondre au plus près des objectifs fixés dans cet état des lieux, **il est recommandé, lorsque cela est possible, de consulter les équipes ou les personnes qui ont développé des stratégies, des compétences, ou des outils dans le but de faciliter et favoriser l'accès aux savoirs des élèves et des apprentis en situation de handicap**.

L'enquête se déroule sous la responsabilité de chaque chef(fe) d'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole. Le (la) chargé(e) de mission régionale Insertion-Égalité des chances pour toutes et tous, désigné(e) par le DRAAF ou le Chef(fe) de SRFD assure la coordination et le suivi de l'enquête en liaison avec l'animateur national du réseau insertion et le BVIE.

Le Sous-directeur des politiques
de formation et d'éducation

Signé Philippe VINCENT